

# **COORDINATION NATIONALE des COLLECTIFS contre l'obligation vaccinale FCO**

à Monsieur Lemaire, ministre de l'Agriculture,

Suite à la parution de l'arrêté reconduisant l'obligation de vacciner contre les sérotypes 1 et 8 de la fièvre catarrhale ovine, la Coordination Nationale des Collectifs tire les conclusions suivantes :

-à la vue des méconnaissances des effets et de l'impact réel tant au niveau sanitaire qu'économique de la maladie

-à la vue des méconnaissances des effets et de l'impact réel de la vaccination sur les campagnes 2008 et 2009

-à la vue du désengagement de l'état du domaine de la recherche sur l'immunité naturelle

-attendu que les éleveurs de la Coordination Nationale des Collectifs sont responsables et garants, dans leurs propres intérêts ainsi que de celui des consommateurs, de la santé de leurs troupeaux

-attendu que ces mêmes éleveurs sont prêts à participer selon modalités à des réseaux sentinelles de surveillance

-attendu que ces éleveurs considèrent pouvoir gérer la maladie sur leur troupeau sans plus de risques pour leur voisinage que la faune sauvage ou d'autres espèces sensibles

La Coordination Nationale des Collectifs demande :

-un moratoire sur le « fléau » du début du 21ème siècle, soit :

abandon de la vaccination à titre d'obligation,

abandon de la désinsectisation,

un programme de recherche sur les moyens de soigner la maladie

le retrait de la FCO de la liste des maladies  
« contagieuses »

-l'arrêt immédiat des poursuites contre les  
« refuseurs » de la campagne 2009, le non-  
engagement de poursuites pour 2010.

contact coordination nationale : [www.collectif.org](http://www.collectif.org)

pour la Coordination Nationale

Thierry Machard (du collectif Finistère)

